

Financité

Ensemble, changeons la finance

magazine

NUMÉRO
TRIMESTRIEL **22**

JUIN 2011

UNE PUBLICATION
DU RÉSEAU
FINANCEMENT
ALTERNATIF

BUREAU DE DÉPÔT:
6000 CHARLEROI

Soutenez
votre magazine,
abonnez-vous!
voir p. 13

Argent public... éthique?

Pourquoi nos élus n'investissent-ils pas plus
de façon socialement responsable ? pp.4-5

Que font les communes des
deniers publics ? pp.6-7

Pour une autre finance

Quand l'argent des retraites soutient
une économie durable, p.9

Groupes FINAncié: à Mons, lancement
de la monnaie locale le ropi, p.12

L'avenir n'est plus ce qu'il était ?

Le journal *Les Échos* du 19 mai 2011 titrait que Dexia se prépare à enregistrer des pertes en 2011! De quoi ravir le Holding Communal, la société qui porte la participation des communes et des provinces dans Dexia, soit 14,1 % du capital.

BERNARD BAYOT,
directeur du Réseau Financement Alternatif

Petit retour en arrière. En 1860 est créé le Crédit Communal de Belgique, une banque dont les communes sont actionnaires et qui est chargée d'octroyer des crédits pour leurs investissements. En 1996, l'alliance entre le Crédit Communal de Belgique et le Crédit Local de France donne naissance à Dexia. Au travers du Holding Communal, 600 villes, communes et provinces belges en sont ensemble le deuxième actionnaire. Mais en octobre 2008, la crise bancaire et financière oblige le Holding à venir au secours de Dexia en y injectant 500 millions d'euros. Le Holding est ensuite contraint en 2009 de solliciter les communes belges pour une augmentation de capital à hauteur du même montant. La plupart d'entre elles y souscrivent, certaines en empruntant. En échange, le Holding leur garantit un rendement de 13 % par an pendant dix ans. Or cette année, le Holding s'est rétracté: le rendement ne sera plus que de 7 %. Dès lors, les communes ne recevront que 17 des 32 millions d'euros promis. De quoi mettre nombre d'entre elles en difficulté.

Et comme une mauvaise nouvelle ne vient pas seule, selon *L'Écho* et *De Tijd*, la Cellule des informations financières (CIF) de la Région wallonne, l'organisme de contrôle chargé de suivre les états financiers des organismes d'intérêt public, estime que le Holding devrait dévaloriser sa participation dans Dexia à hauteur de 1,13 milliard d'euros. Le Holding se retrouverait dans ce cas avec un actif net inférieur à la moitié du capital social et devrait se poser la question de sa dissolution.

Ces péripéties amènent en tout cas les acteurs publics à se poser une question fondamentale, celle de la mission de l'argent de la collectivité. Daniël Termont, bourgmestre (SPa) de Gand, a ainsi suggéré que les villes et communes soient autorisées à vendre les actions Dexia qu'elles détiennent, car ce n'est pas une mission des villes et des communes d'investir de l'argent public dans une banque commerciale. Le 15 avril, le collège des Bourgmestres et Échevins de sa ville a par ailleurs décidé de retirer les liquidités de la commune (entre 30 et 35 millions d'euros) des banques Dexia et KBC pour dénoncer la politique des bonus octroyés à leurs dirigeants. Sinon, ils vont tout simplement continuer avec leur culture de la cupidité - estime l'échevin des Finances, Christophe Peeters (OpenVLD). Le 11 mai 2011, l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW) a également fait part de sa totale désapprobation quant aux gratifications des dirigeants de Dexia en ces heures sombres. Le ministre wallon du Budget, André Antoine (CdH), suggère quant à lui de régionaliser le Holding Communal en y greffant d'autres outils de financement wallons pour accélérer le développement économique du Sud du pays. De son côté, lors de la dernière assemblée générale de Dexia, le représentant de la Région de Bruxelles-Capital a demandé des éclaircissements à propos des financements que la banque accorde aux colonies israéliennes. La Région demande l'arrêt de ces financements, a précisé son ministre des Finances, Jean-Luc Vanraes (OpenVLD).

Certes, l'heure est grave. Mais elle n'est sans doute pas sans espoir, à en juger par les réactions des uns et des autres. Revenir aux fondamentaux et se poser les bonnes questions est déjà une partie de la solution.

Explosive, la finance...

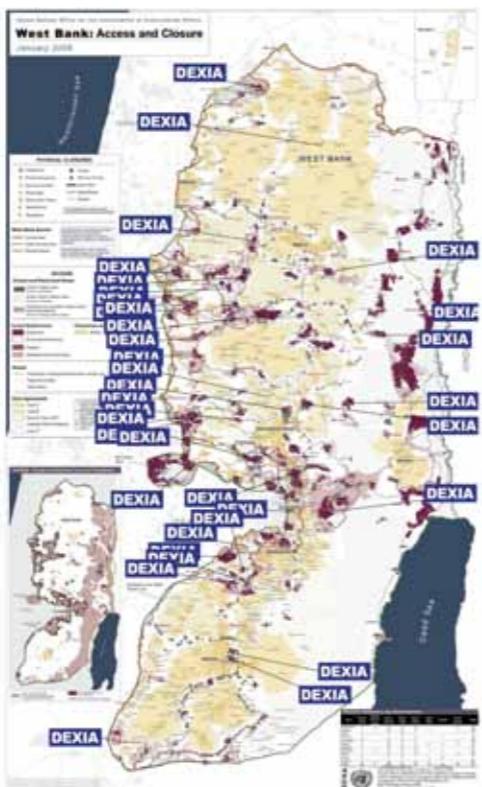
Une nouvelle étude des ONG Netwerk Vlaanderen et Pax Christi indique que 166 institutions financières dans le monde continuent d'investir massivement dans la production d'armes à sous-munitions (pas moins de 39 milliards de dollars!). Parmi ces investisseurs peu scrupuleux, 26 institutions financières européennes (dont la Deutsche Bank et la Royal Bank of Scotland) ont des intérêts dépassant les 3 milliards d'euros auprès de producteurs d'armes. Ces institutions se trouvent pourtant dans des pays où la Convention internationale sur les armes à sous-munitions est censée être respectée. Le rapport distingue aussi les bons investisseurs et ceux qui évoluent positivement. Ainsi, certaines institutions, comme Ethias, développent une politique visant à l'arrêt du financement des bombes à sous-munitions. D'autres (telles Dexia, KBC, ING, BNP Paribas, Axa et Rabobank) s'opposent à de tels investissements sans pour autant s'imposer de politique contraignante. En mars 2007, le Parlement fédéral belge a pourtant voté à l'unanimité une loi interdisant le financement des mines antipersonnel et des armes à sous-munitions. Est-elle réellement appliquée par les banques belges? Il est permis d'en douter à la lecture de ce nouveau rapport.

www.netwerkvlaanderen.be



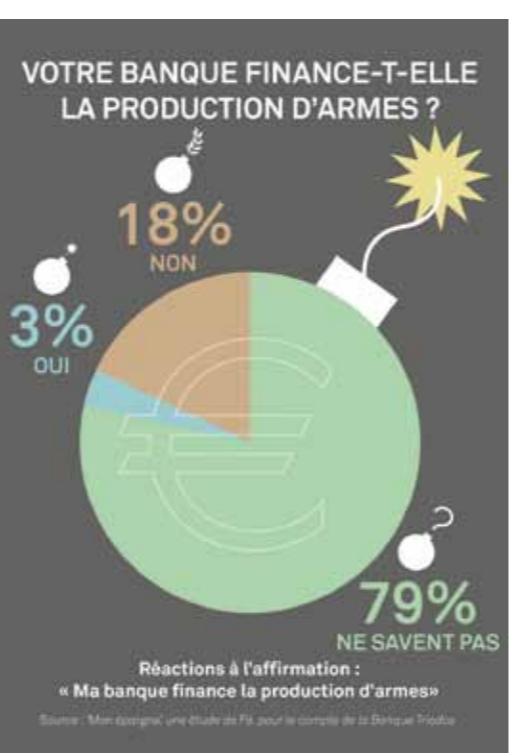
Dexia Israël bientôt vendue ?

C'est un record: pas moins de 45 activistes de la plateforme « Palestine occupée - Dexia Impliquée » ont pris la parole le 11 mai dernier lors de l'assemblée générale du groupe Dexia à Bruxelles. Ensemble, ils ont exigé des dirigeants de Dexia qu'ils cessent immédiatement le financement des colonies juives dans les territoires palestiniens. Parmi eux, un professeur de droit international à l'ULB, Éric David, a même estimé que Dexia pourrait être considérée comme « complice de crimes de guerre » et pourrait être poursuivie pour blanchiment d'argent sale. Un autre actionnaire a fait remarquer que la Banque Triodos avait décidé de retirer Dexia de son univers d'investissement. Face à cette pression, Jean-Luc Dehaene, président du conseil d'administration, a répondu que la filiale sera vendue dans les prochains mois, avec ou sans perte. Une occasion pour Dexia de rompre définitivement ses liens avec l'occupation des territoires palestiniens.



Épargnents ignorants ?!

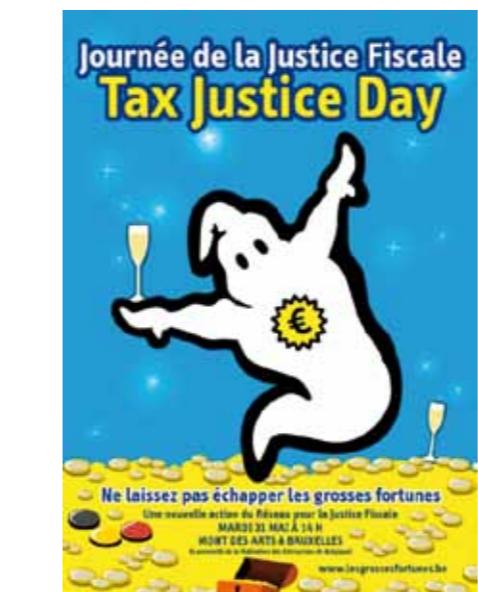
C'est ce qui ressort d'une étude réalisée à la demande la Banque Triodos auprès de 1050 épargnantes belges. Ainsi, près de huit Belges sur dix ne savent pas si leur banque finance la production d'armes et presque deux tiers avouent tout honnêtement ne pas savoir si leur banque investit leur épargne en Bourse. S'ils s'estiment mal informés sur les produits que leur banque propose, ils (69 %) reconnaissent en même temps être tout d'abord intéressés par la seule question du rendement de leur épargne. Les questions sur l'utilisation de l'argent et le type de projets financés viennent ensuite. Par ailleurs, seul un épargnant sur trois se déclare prêt à changer de banque s'il apprenait que la sienne finance l'industrie de l'armement, contre un épargnant sur cinq prêt à changer de banque s'il apprenait que celle-ci finance des projets polluants. Des résultats qui en disent long sur les besoins en matière d'information indépendante et d'éducation financière en Belgique.



Oui à la justice fiscale !

Près de 200 personnes (membres d'ONG, de syndicats, d'associations) se sont réunies le 31 mai devant la Fédération des entreprises de Belgique (FEB) pour la journée de la justice fiscale. Selon le Réseau pour la justice fiscale (RJF), initiateur de la manifestation, ce sont les petits et moyens revenus qui supportent les impôts les plus lourds. La majorité des grandes entreprises et des grosses fortunes évitent l'impôt par diverses déductions et des constructions fiscales compliquées. Un déséquilibre qui provoque une diminution des ressources de l'État qui dispose de moins en moins d'argent pour investir dans les services publics, la sécurité sociale, la protection de l'environnement, un enseignement de qualité, etc. Le RJF demande notamment que les grosses fortunes soient imposées (ce qui rapporterait 8 milliards d'euros à l'État), que la lutte contre la fraude fiscale s'accentue, que le secret bancaire prenne fin... Autant de mesures qui permettraient à la politique fiscale actuelle de combler une partie du déficit public qui se chiffre encore et toujours à 25 milliards d'euros.

www.lesgrossesfortunes.be



68,3 milliards d'euros responsables en France

Contrairement à la Belgique (voir dossier p.5), la croissance de l'argent investi de manière socialement responsable (ISR) en France a été forte en 2010. Dans son rapport annuel sur l'investissement socialement responsable, le centre de recherche français Novethic (filiale de la Caisse des Dépôts et média sur le développement durable) établit que l'encours en ISR en France est passé de 50 milliards en 2009 à 68,3 milliards d'euros en 2010, soit une progression de 35 %. Un tiers du marché français de l'ISR est ainsi entre les mains d'investisseurs privés, le reste appartenant aux investisseurs institutionnels. L'épargne salariale ISR a connu un intérêt tout particulier puisqu'un euro sur six d'épargne salariale était placé en ISR en 2010. Novethic explique le succès de l'ISR dans l'Hexagone, notamment par la prise en compte croissante de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein des institutions financières. Une pratique qu'on espère voir se généraliser à l'ensemble des acteurs financiers en Europe...



Garanties locatives: la loi ne fonctionne pas!

La nouvelle loi de 2007 sur la garantie locative devait faciliter l'accès financier au marché locatif: d'une part en limitant le montant de la garantie locative à deux mois de loyer maximum, d'autre part en donnant la possibilité de constituer la garantie locative aux moyens de versements mensuels pendant trois ans maximum pour un montant maximal de trois mois de loyer. Un deuxième objectif de la loi était de lutter contre l'exclusion en raison de l'origine de la garantie grâce à un formulaire neutre qui ne mentionne pas si la garantie a été avancée ou si elle a été constituée grâce à l'intervention d'un CPAS. Or, selon une étude de terrain réalisée par un consortium bilingue travaillant sur cette question (dont le Réseau belge de lutte contre la pauvreté), de nombreuses entraves à la loi persistent: des frais de dossier élevés non justifiés, un manque d'information par rapport aux intérêts liés à la garantie, des conditions supplémentaires posées par les banques comme un revenu suffisant... Le groupe de travail sur la garantie locative demande donc aux responsables politiques de mettre la pratique davantage en conformité avec les objectifs du législateur.



Soutenez votre magazine, abonnez-vous!
voir p. 13

Prix de l'Économie sociale 2011

Le développement durable et l'économie sociale seront une nouvelle fois à l'honneur pour la 19e édition du Prix de l'Économie sociale. Quatre bourses de 8000 euros seront ainsi offertes aux entreprises d'économie sociale actives depuis trois ans en Région wallonne ou bruxelloise pour leur permettre de poursuivre leurs projets, ainsi qu'une bourse de 1000 euros destinée à une recherche ou une étude sur l'économie sociale. Les inscriptions pour les entreprises sont clôturées, mais pour le Prix « Édition », elles courront jusqu'au 30 septembre. Avis aux amateurs!

www.prixdeleconomiesociale.be

Prix de l'ÉCONOMIE SOCIALE

Finance Watch est né !

Le 4 avril dernier, 30 organisations issues de la société civile (syndicats, ONG, associations de consommateurs) ont officiellement lancé Finance Watch, un groupe de pression luttant pour plus de démocratie dans l'expertise financière. Finance Watch, dont le Réseau Financement Alternatif est membre, se donne trois missions: développer une contre-expertise en matière financière, exercer un contre-lobby pour ne pas laisser le monopole à l'industrie financière, et faire vivre le débat public au moyen de campagnes de communication. Finance Watch sera totalement indépendant des députés européens qui l'ont créé et comptera sur un budget de fonctionnement de deux millions d'euros par an, alimenté par les citoyens, les associations et la Commission européenne. Si le déséquilibre entre la société civile et l'industrie financière, la création de Finance Watch démontre que la résistance à la toute-puissance des lobbies financiers en Europe est bel et bien engagée.

FINANCéité Magazine est une publication du RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF. Édité à 100 000 exemplaires, son but est de faire connaître la finance solidaire à un public le plus large possible. Il est réalisé grâce au soutien de la Région wallonne.

Rédaction et abonnement:
Chaussée d'Alemburg 303-309 - 1190 Bruxelles
Tél: 02 340 08 60 - Fax: 02 706 49 06
www.financite.be

Pour vous abonner à FINANCéité Magazine, il suffit de verser 10 € sur le compte 001-1010631-64 (4 n° par an)

Illustration: Vincent Riffart (www.vincentriffart.com)

Le Réseau Financement Alternatif est une association de promotion et de recherche sur la finance responsable et solidaire. Il est formé de plus de 90 membres associatifs dont la liste peut être consultée sur www.financite.be, rubrique recherche/membresRFA.



COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

RÉGION WALLONNE

BELGIQUE



ARGENT PUBLIC... ÉTHIQUE ?

En investissant l'argent public dans des projets socialement responsables, l'État fédéral, les régions ou encore les communes choisissent de construire un monde durable.

À l'inverse, les pouvoirs publics peuvent nuire à la société en plaçant les deniers publics dans des activités économiques non respectueuses de l'environnement ou des droits sociaux. Aujourd'hui en Belgique, les institutions publiques montrent trop peu souvent l'exemple. Des initiatives existent pourtant. Nos élus(e)s manquent-ils(elles) de courage politique ou ne sont-ils(elles) pas suffisamment informé(e)s ?



Etat des lieux

Les pouvoirs publics prennent-ils en considération des critères sociaux, éthiques ou environnementaux lorsqu'ils épargnent ou investissent notre bel argent ?

En bref

- Les deniers publics sont rarement placés de manière socialement responsable.
- Il existe quelques initiatives.
- Les réglementations sont peu appliquées.

THIBAUT MONNIER

Fin 2010, le patrimoine financier des administrations publiques belges (État fédéral, régions, communes et organisations parastatales) avoisinait les 120 milliards d'euros⁽¹⁾. Autant d'argent à dépenser, mais aussi à investir et à épargner dans l'intérêt général des citoyens. C'est que derrière les comptes de dépôt, les fonds de placement et les prises de participation diverses des pouvoirs publics, il y a des entreprises qui se financent⁽²⁾.

DU RÊVE...

En 2006, une ordonnance en faveur de l'investissement socialement responsable (ISR, voir encadré p.5) était votée à la Région de Bruxelles-Capitale. Elle impose à la Région, aux institutions qui en dépendent et aux communes bruxelloises qu'au moins 10 % des sommes investies dans les nouveaux marchés financiers le soient selon un processus d'investissement qui intègre des critères sociaux, éthiques ou environnementaux.

...IL N'Y A QU'UN PAS !

Au niveau fédéral, le Sénat a créé un fonds de pension pour les sénateurs dont 30 % du portefeuille est placé en ISR. La Loterie nationale n'investit pas dans des entreprises impliquées dans la production d'armes, le travail des enfants et les tests non obligatoires sur les ani-

maux. Le Fonds de réduction du coût global de l'énergie se réfère à des critères éthiques pour une partie de ses réserves placées sur un compte à terme. Enfin, l'initiative BIO, dont les ressources financières sont annuellement alimentées par le gouvernement, finance les micro-, petites et moyennes entreprises dans les pays en développement. BIO ne décrit par contre pas de manière précise les critères éthiques, sociaux ou environnementaux (SEE) qu'elle utilise et ses avoirs sont investis dans des comptes d'épargne et/ou à terme pour une gestion sans risques mais également sans critères SEE.

Sur le plan régional, le Fonds flamand d'assurance soins (Vlaams Zorgfonds), créé en 1999 en vue de faire face à la croissance des dépenses non médicales liées au vieillissement de la population, place ses capitaux suivant des critères de développement durable, en respectant exclusivement le registre d'investissement d'Ethibel⁽³⁾. Toujours en Région flamande, le Fonds d'épargne flamand du secteur non marchand/social à but lucratif place ses réserves à la Banque Triodos. Enfin, le Fonds pour l'avenir (Vlaams Toekomstfonds) est une sorte de cagnotte pour les périodes économiquement difficiles. Il doit, selon ses moyens, maintenir une stratégie durable d'investissement et, plus particulièrement, fixer des « critères spécifiques portant sur la durabilité des activités et l'engagement social des entreprises ». Entretemps, le fait est que les ressources du fonds ont presque entièrement été investies dans des actions de Dexia⁽⁴⁾.

Quant aux communes belges, seules 8 % d'entre elles déclarent placer de l'argent public dans des produits d'épargne ou de placement socialement responsables (voir article p.7).

Si nos élus sont pleins de bonnes intentions, force est de constater que les réalisations concrètes sont rares. Des mécanismes existent et fonctionnent pourtant. Ils prouvent combien la volonté politique est déterminante dans la prise en compte de l'ISR dans la gestion des deniers publics.



1. www.nbb.be
2. Marcelo, C., Analyse sur la demande en ISR des institutions publiques, Réseau Financement Alternatif, mai 2011.
3. www.ethibel.org.
4. Bayot B., Cayrol A., Demoustier A., Le gouvernement et l'investissement socialement responsable: un état des lieux, octobre 2009.

ISR et RSE: pot de terre contre pot de fer ?

En 2010, l'investissement socialement responsable (ISR) a perdu (légèrement) du terrain. Est-ce à dire que l'investisseur perd la confiance qu'il a mise dans ce type de produits ?

RETROUVEZ LE RAPPORT ISR COMPLET ET LE TOP 10 DES FONDS ÉTHIQUES 2011 SUR [financite.be](#)

En bref

- L'ISR évolue peu en 2010.
- Les critères de sélection ne permettent pas toujours d'éviter les investissements néfastes.

LAURENCE ROLAND

En 2010, les investisseurs privés et institutionnels ont placé 324 milliards d'euros dans des fonds d'investissement, comptes d'épargne et autres formules d'investissement. Sur cette masse financière, une petite partie (13,21 milliards) a été spécifiquement placée dans des produits financiers ISR⁽¹⁾. En valeur absolue, les montants placés en ISR continuent de progresser. Par contre, la part du marché qu'ils occupent a légèrement diminué pour atteindre 3,77 % fin 2010 (contre 3,92 % en 2009). C'est la première fois depuis 1993 que l'ISR cède du terrain.

La toute grande majorité des capitaux placés en ISR le sont dans des fonds de placement (97 %). Sur ce segment spécifique, l'ISR perd encore des points. Fin 2010, 8,13 % des montants placés dans des fonds d'investissement étaient investis dans des fonds ISR (contre 8,28 % fin 2009).

La toute grande majorité des capitaux placés en ISR le sont dans des fonds de placement (97 %). Sur ce segment spécifique, l'ISR perd encore des points. Fin 2010, 8,13 % des montants placés dans des fonds d'investissement étaient investis dans des fonds ISR (contre 8,28 % fin 2009).



1. On qualifie aussi d'éthiques, durables ou socialement responsables.
2. Les produits solidaires investissent dans les entreprises et coopératives à forte plus-value sociale et environnementale ou cèdent une partie de leur bénéfice (par l'intermédiaire de la banque ou de l'épargnant) à des associations.
3. Le nombre des produits structurés ne cesse d'augmenter. Ils étaient 15 en 2006. On en recense 235 en 2010.

Les entreprises présentes dans les fonds ISR sont-elles socialement responsables ?

En 2010, nos voisins du Grand-Duché du Luxembourg découvraient avec effroi qu'une partie de l'argent placé dans un fonds de pension pour leurs retraites avait été investi dans l'industrie de l'armement et dans l'énergie nucléaire. Ainsi, il n'est pas rare que des entreprises ou des Etats se retrouvent dans des fonds ISR malgré qu'ils soient blacklisted en raison de leur violation des droits environnementaux, sociaux, humains, civils... Pourquoi ? En tout premier lieu, la méthodologie de sélection et les résultats appliqués aux entreprises, en l'absence de contrôle externe, sont difficilement accessibles. Deuxièmement, les critères de sélection sont variables d'un gestionnaire à l'autre et rendent la comparaison difficile. Enfin, certaines entreprises néfastes (comme BP qui vient de provoquer une des plus graves marées noires ou France Telecom, pointée du doigt pour les conditions sociales «difficiles») ne sont pas sur les listes noires et figurent dans la plupart des fonds d'investissement socialement responsable. Ceci plaide pour une définition légale de ce qu'est l'ISR et pour un renforcement des critères de sélection des entreprises, mais aussi pour une obligation de transparence plus forte de la part de celles-ci.

LE SOLIDAIRE PROGRESSE

Ce qui est vrai pour les fonds ISR ne l'est pas pour les comptes d'épargne ISR qui, eux, ont vu leur encours augmenter de 26 % pour atteindre une part de marché de presque 1 %. Les produits solidaires⁽²⁾ progressent quant à eux en 2010 pour atteindre 1,13 milliard d'euros.

LA QUALITÉ S'AFFINE

Le Rapport ISR 2011 publié par le Réseau Financement Alternatif (RFA) – dont sont tirés ces chiffres – se penche également sur la qualité des produits ISR. Seuls 22 % de ces produits sont éligibles et ont donc été cotés par le RFA. Les produits structurés et autres produits à capital protégé, avec options par exemple, sont exclus de l'analyse car il est impossible de modifier le panier d'actions au cours de la durée de vie du produit, quels que soient les événements qui aient pu se produire⁽³⁾.

L'analyse qualitative a mis en lumière de très grandes disparités entre les différents produits proposés au public. La cote est attribuée aux produits sur la base de sept critères. Elle est ensuite pondérée par application au seul pourcentage d'entreprises du fonds qui ne présentent pas de risques de se livrer, de manière directe ou indirecte, à des actes graves en termes de violations des droits sociaux, droits humains, droits environnementaux (voir encadré).



ISR, c'est quoi ?

Investir de manière socialement responsable (ISR), c'est donc investir dans des entreprises ou des États, dans des paniers d'entreprises ou d'États (comme pour les fonds de placement) ou sur des comptes d'épargne (qui eux-mêmes réinvestissent sous forme de crédits aux particuliers ou aux professionnels) qui respectent un certain nombre de règles tant sur le plan financier qu'extrafinancier. L'investissement doit être rentable mais doit également être respectueux de l'homme et de son environnement, à travers l'activité qu'il permet. Il peut s'agir d'un investissement dans une petite coopérative locale qui cultive des légumes bio comme d'un investissement dans une multinationale cotée en Bourse.

Les méthodes pour sélectionner les entreprises et les États diffèrent d'un produit à l'autre. De manière générale, le gestionnaire exclut certains secteurs (par exemple, les fabricants d'armes controversées) ou certains types d'activités au sein d'un secteur. Ensuite, il analyse les entreprises sur la base de critères sociaux (le respect des normes de l'Organisation internationale du travail, la politique de formation, de mobilité, salariale...), environnementaux (les rejets CO2, la politique de réduction des déchets...), de bonne gouvernance (le risque de corruption, les méthodes de décision au sein de l'entreprise...) et, enfin, financiers. Il ne garde alors dans son « univers d'investissement » dans lequel il puise les entreprises pour composer son fonds que celles qui ont obtenu le meilleur score.



Éthique : communément vôtre ?

Entre réglementations, bonnes intentions et réalisations, où le bât blesse-t-il au niveau de nos communes ?

En bref

- L'investissement socialement responsable au niveau des communes est faible.
- Les responsables communaux méconnaissent les produits.

LAURENCE ROLAND

LE CYCLE DE L'ARGENT COMMUNAL

Les communes gèrent l'argent des contribuables en «bons pères de famille». Elles doivent

réaliser des placements sûrs et les plus rentables possible. Leurs recettes proviennent de trois sources : des dotations de la Région, des subsides pour la réalisation de projets spécifiques et, bien sûr, des taxes et impôts qu'elles perçoivent auprès de leurs habitants.

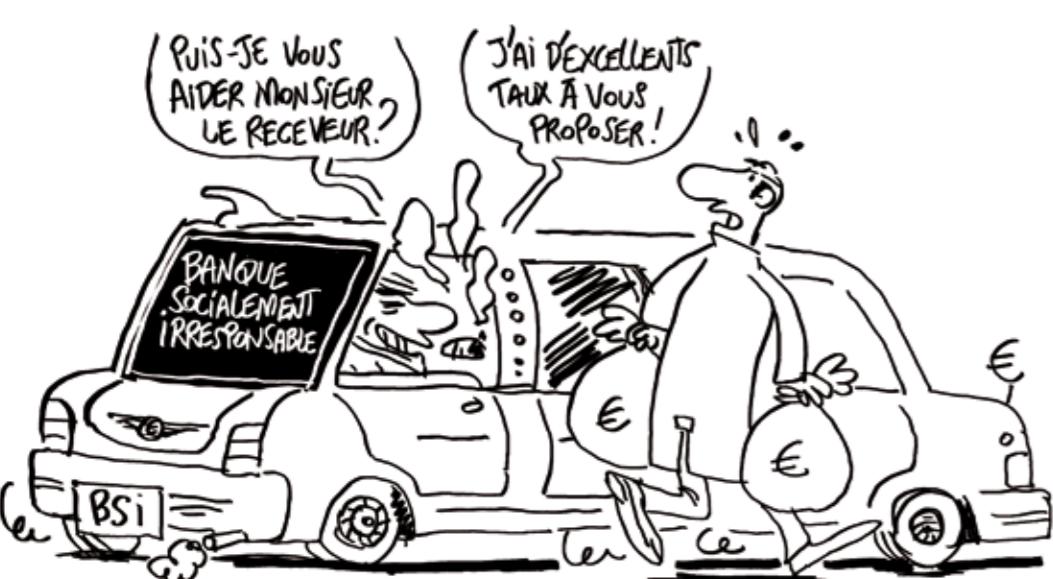
La commune utilise ces recettes pour gérer ce dont elle a la compétence (l'hygiène des voiries, la sécurité, les bâtiments scolaires, le logement, l'action sociale...). Une partie de cet argent doit être mobilisable à court ou moyen terme (pour payer des factures, des salaires...) tandis qu'une autre peut être investie à plus ou moins long terme. Dans tous les cas, cela peut se faire dans des produits financiers socialement responsables.

Pourtant, sur les 589 communes que compte la Belgique, seules 8 % d'entre elles placent (ou voudraient placer) une partie de leurs avoirs dans des produits socialement responsables. Lorsque c'est le cas, le plus souvent,

les sommes placées ne dépassent pas 5 à 10 % des avoirs selon une étude menée en 2009 par le Réseau Financement Alternatif et Netwerk Vlaanderen⁽¹⁾. Jusqu'à présent, les communes perçoivent mal l'importance d'investir l'argent public dans des activités qui ne soient pas nuisibles à l'homme et à son environnement. Les notions de «bon père de famille» et d'«investisseur responsable» n'ont pas encore dépassé le niveau du seul argument économique.

DE BONNES ET DE MAUVAISES RAISONS

Si l'on ne tient pas compte des communes qui estiment ne pas avoir d'argent à placer, la raison principale pour laquelle elles ne placent pas leurs avoirs de manière socialement responsable est qu'elles ignorent que celles peuvent le faire! Soit elles ignorent que cela existe, soit l'information reçue des promoteurs leur paraît insuffisante, soit encore, elles se sentent mal à l'aise avec de tels produits (les trouvant peu adaptés à leurs besoins, moins rentables, trop risqués...).



Fausses idées et mode d'emploi à l'intention des communes

- Les investissements socialement responsables ne sont pas plus risqués (il peut s'agir de fonds obligataires, de produits à capital garanti...), ni moins rentables que les produits classiques.
- La différence réside dans le fait qu'ils intègrent dans leur choix d'entreprises des critères sociaux (prise en compte des conditions salariales, syndicales, de l'intérêt des populations locales où le projet est implanté...) et environnementaux (politique des déchets, préoccupation de l'écosystème où le projet est créé, réduction des gaz à effets de serre...).
- L'argent peut être placé à court ou moyen terme sur des comptes à terme éthiques et solidaires.
- Dans le cadre de produits plus particuliers, la commune peut insérer dans les marchés publics financiers des clauses sociales et environnementales, obligeant le gestionnaire à n'investir que dans des États ou des entreprises à propos desquels il n'existe pas d'indices sérieux et concordants qui les rendent coupables comme auteur, coauteur ou complice d'actes prohibés par les conventions internationales ratifiées par la Belgique.

des produits éthiques sont autant d'éléments qui permettraient aux communes d'investir de manière socialement responsable sans tenir le rôle de pionnier obligé d'ouvrir seul toutes les portes.

1. BAYOT, B., CAYROL, A., DEMOUSTIEZ, A., WEYN, L., Evaluation de la gestion des fonds publics selon des critères sociaux, environnementaux et éthiques, 2009 (www.financite.be, rubrique bibliothèque).

Ça passe par ma commune

«Ça passe par ma commune» est une plateforme soutenue par 12 associations partenaires qui tentent, grâce à leurs membres, d'interpeller les communes pour qu'elles agissent sur de nombreux sujets, de l'éco-consommation à la gestion éthique des deniers publics, en passant par la réduction d'énergie ou la solidarité internationale, avec pour but d'engager les communes sur les voies du développement durable, éthique et solidaire.

En 2010, 70 communes ont répondu à l'enquête annuelle de «Ça passe par ma commune», dont l'objectif est de déterminer leur niveau d'implication dans les différentes thématiques.

Parmi celles-ci, 21 communes ont déclaré être actives dans le domaine de l'épargne éthique et solidaire.

En 2012, l'ensemble des partenaires et leurs membres comptent redoubler d'efforts pour inciter les communes à s'impliquer davantage encore et à obtenir des engagements pour les élections communales de 2012.

Plus d'informations sur www.capassemarammune.be.



CA PASSE PAR MA COMMUNE



Gand n'y va pas de main morte

La ville de Gand est la première à réagir contre le retour à la pratique des bonus, plus précisément ceux octroyés par les banques Dexia et KBC à leurs dirigeants respectifs.

Et la ville le fait là où ça fait mal, en retirant plus de 30 millions d'euros de ces deux institutions financières!

La décision de la ville de Gand est sans aucun doute un signal fort : elle vise d'une part à influer sur les pratiques généralisées des bonus et, d'autre part, à rassurer les contribuables en s'insurgeant contre ces pratiques très peu éthiques en ces temps difficiles.

Nous ne disons pas seulement que ce n'est pas éthique, nous agissons aussi. C'est toute la force du consommateur d'agir avec le langage de l'argent, ajoutait l'échevin des Finances de la ville de Gand, M. Peeters.

La ville de Gand, espérons-le, ne sera pas la seule à se lancer dans un tel bras de fer. Une prise de position forte, côté wallon, serait vivement souhaitable aussi.

Communes en action!



Entretiens



Philippe Lauwers,
échevin de la commune de Rixensart

Depuis avril 2011, Rixensart innove en faisant du placement à court terme chez Triodos.

Pourquoi avoir choisi de placer une partie de la trésorerie à court terme de la commune de Rixensart chez Triodos?

Il s'agit là d'un signal de diversification de nos placements lancé à Dexia (qui gère déjà les fonds de pension de nos mandataires pour un montant de 600 000 euros dans un fonds éthique). De plus, la plupart des communes, lorsqu'elles investissent en ISR, le font via des placements à long terme. Il est important pour nous de nous inscrire dans cette démarche responsable sur le court terme aussi.

Comment s'assurer du caractère éthique de vos placements?

En ce qui concerne Dexia, je dois bien reconnaître que nous n'avons pas vraiment d'outil de contrôle. Nous devons lui faire confiance. Sur le plan éthique, les choses sont beaucoup plus claires chez Triodos, qui nous a fourni une liste détaillée de la façon dont est géré notre argent sur le plan social et environnemental. Cette transparence nous permet de vérifier très facilement si les critères éthiques sont respectés.

Pourquoi ne pas faire plus?

Les banques traditionnelles offrent des aides à la gestion. Elles sont présentes dans toutes les communes et connaissent bien les spécificités des investissements de chacune d'entre elles. Forcément, avec toutes ces facilités mises à disposition, changer d'opérateur est peu motivant.

Les banques éthiques n'offrent pas de tels services à l'heure actuelle. Du reste, je pense que des initiatives comme «Ça passe par ma commune» (voir p.7) peuvent jouer un rôle important dans l'évolution de l'ISR en interpellant leurs élus communaux.



Aurélie Naud,
échevine des Finances de Braine-l'Alleud

Les fonds de pension de la commune de Braine-l'Alleud sont investis en placements éthiques à hauteur de 140 000 euros par an via Dexia.

FINANCITÉ : Quels types de banques répondent à vos marchés publics ?

Dès qu'il y a des opportunités de marché, les banques traditionnelles sont là pour nous expliquer leurs produits. Dans le cas de la gestion des fonds de pension de nos mandataires, c'est la banque Dexia qui est venue à nous. Et elle s'est présentée avec une offre sur mesure. On est par contre très peu approchés par des institutions dont le core-business est d'investir dans l'éthique. On se rabat donc sur ce qu'on connaît et sur les produits avec lesquels on a l'habitude de travailler.

Quelle importance représente votre fonds de pension éthique aujourd'hui ?

Il représente le paiement d'une prime unique d'environ 125 000 euros par an ainsi que l'alimentation annuelle du fonds à concurrence de 37,77 % de la masse salariale de nos mandataires, soit actuellement près de 140 000 euros par an. Ce n'est pas énorme, mais ce montant augmente d'année en année. En 2035, le montant total investi devrait avoisiner les quatre millions d'euros par an.

Cela a-t-il été difficile de convaincre le Collège communal ?

Oui et non. «Oui» car il faut composer avec les aspirations des différents partis autour de la table et car il y a moins d'avantages financiers à placer ses billets dans des produits éthiques (NDLR : en réalité, ce ne sont pas les investissements qui sont moins rentables, mais les produits proposés qui sont moins variés). Et «non» car nous étions tous d'accord sur le fait qu'il faut encourager ce type de démarche. C'est une question de volonté politique.



David dâ Camara Gomes,
échevin des Finances d'Ottignies-Louvain-la-Neuve

La commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve participe à un système de production d'énergie 100% verte depuis 2007.

Comment un tel système de distribution d'énergie verte s'est-il mis en place ?

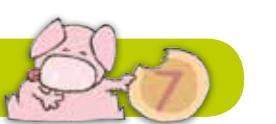
Le receveur cherche une facilité de placement. Son rôle est de placer la trésorerie de la commune de manière à assurer un rendement suffisant. Nous ne pouvons pas interférer dans ses choix, mais nous pouvons les juger. En même temps, le receveur reste attentif à ce que ses placements conviennent à la majorité politique du moment, voire à la majorité politique suivante. Il s'agit donc d'une question de bonnes relations entre le receveur et le Collège. Tant qu'il n'y aura pas de loi qui permette au Collège communal d'orienter les choix du receveur, les choses ne changeront pas.

Y a-t-il d'autres initiatives prises par votre commune en matière d'ISR ?

Environs 200 000 euros transitent chaque année sur un compte courant et un compte de placement à la banque Triodos. C'est peu par rapport à une trésorerie de 12 millions, mais c'est pour l'instant le mieux qu'on puisse faire. Nous avons également pensé à entrer dans le financement de Crédal, mais nous ne sommes pas tombés d'accord avec le receveur.

Le receveur est-il un frein aux placements en ISR ?

Le receveur cherche une facilité de placement. Son rôle est de placer la trésorerie de la commune de manière à assurer un rendement suffisant. Nous ne pouvons pas interférer dans ses choix, mais nous pouvons les juger. En même temps, le receveur reste attentif à ce que ses placements conviennent à la majorité politique du moment, voire à la majorité politique suivante. Il s'agit donc d'une question de bonnes relations entre le receveur et le Collège. Tant qu'il n'y aura pas de loi qui permette au Collège communal d'orienter les choix du receveur, les choses ne changeront pas.



La Communauté française montre l'exemple

La Communauté française est la première institution publique belge francophone à faire évaluer sa responsabilité sociale. Une belle manière de se remettre en question, de s'engager sur la voie du développement durable et d'attirer de nouveaux investisseurs.

En bref

- Les résultats de l'analyse extrafinancière de la Communauté française sont flatteurs.
- Cette évaluation doit permettre aux investisseurs d'apprécier sa performance en matière de développement durable.

THIBAUT MONNIER

Compétente en matière d'enseignement, de culture, de sport, de jeunesse, de santé... la Communauté française emploie des milliers de personnes et est responsable de centaines de projets de société en Belgique francophone. Son budget annuel se chiffre en milliards d'euros. La Communauté française a demandé à l'agence extrafinancière Vigeo⁽¹⁾ d'analyser sa responsabilité sociale. Par là, elle s'engage indéniablement sur la voie du développement durable à grande échelle. Mais pas seulement...

UN ACCÈS À DE NOUVEAUX MARCHÉS?

Pour augmenter ses moyens financiers, la Communauté française émet des obligations. Une obligation est une part d'emprunt contractée par les entreprises, par les États, par les collectivités locales ou par les gouvernements auprès d'investisseurs publics ou privés. Cette formule permet d'emprunter à un taux inférieur à celui proposé habituellement par les banques. Grâce aux bons résultats de l'analyse de Vigeo, les emprunts



réalisés par la Communauté française devraient pouvoir être considérés par les investisseurs

qui y souscrivent comme des ISR, ce qui lui donnera accès à de nouveaux marchés, comme celui des fonds de placements éthiques. En étant présente dans de tels fonds, l'institution espère attirer de nouveaux créanciers. Une manière responsable d'accéder à de nouvelles opportunités d'emprunts, de diversifier sa base d'investisseurs, mais également un acte politique fort au regard du (encore) faible intérêt que représente aujourd'hui l'ISR auprès des investisseurs (voir article p.5). Une telle analyse devrait enfin permettre à la Communauté française de mettre le doigt sur ses forces et ses faiblesses en matière de responsabilité sociale et de s'améliorer en conséquence.

SOUS TOUTES LES COUTURES?

L'agence européenne Vigeo a basé son analyse sur la façon dont sont pris en compte, au quotidien, tous les éléments qui impactent le développement durable de l'institution. Il s'agit des ressources humaines, des droits humains, de la commande publique, du développement des solidarités, de la bonne gouvernance et de l'environnement. Chacun de ces six domaines a été étudié en fonction de sous-critères. Ainsi, l'analyse environnementale de Vigeo a tenu compte de la gestion des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté française, mais aussi de la gestion de ses ressources en eau... Les ressources humaines ont été étudiées suivant la qualité

des systèmes de rémunération, l'amélioration des conditions de sécurité et de santé... Le résultat obtenu par la Communauté française est jugé flatteur par Vigeo, qui classe l'institution en deuxième position sur un panel de 26 collectivités publiques qu'elle a eu l'occasion d'analyser, collectivités originaires d'Allemagne, de France, d'Espagne, d'Italie et – désormais – de Belgique.

1. Vigeo évalue l'engagement des organisations (entreprises, administrations, collectivités...) sur les objectifs de responsabilité sociale, c'est-à-dire en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance. L'agence identifie les risques extrafinanciers auxquels les entreprises et autres organisations sont exposées, et leur niveau de maîtrise par le système managérial.



TROIS QUESTIONS à Sébastien Yerna, directeur général adjoint du Budget et des Finances de la Communauté française.

Propos recueillis par THIBAUT MONNIER

Au terme de cette étude, quelles sont les forces et les faiblesses de la Communauté française en matière de responsabilité sociale ?

Nous avons été très bien cotés au niveau de la gestion des ressources humaines, des droits humains, du développement des solidarités et de la bonne gouvernance. Les résultats sont moins bons au niveau des commandes publiques et sur le plan environnemental. C'est ainsi que Vigeo nous a recommandé de fixer

des objectifs en matière d'énergie dans nos bâtiments publics, dont les écoles, par exemple. Sur le plan de la commande publique, il nous a été conseillé d'intégrer des clauses sociales et environnementales dans nos cahiers des charges.

Que vous a apporté cette évaluation ?

Les missions de la Communauté française sont des missions de société à long terme. C'était donc très important pour nous de compléter notre analyse financière par une analyse extrafinancière afin de montrer aux investisseurs potentiels que nous respectons la philosophie du développement durable. Cette étude nous apporte donc un outil de connaissance de nos points forts et de nos points faibles ainsi qu'un argument supplémentaire pour motiver des investisseurs à placer dans la Communauté française de façon socialement responsable.

Vous êtes occupés à réaliser une émission publique inaugurale de 500 millions d'euros. Quels sont les investisseurs ISR que vous pensez rallier à votre cause ?

Investira qui voudra. Cela dit, les besoins de financement de la Communauté française ont jusqu'ici été pourvus essentiellement par des investisseurs privés. La particularité cette fois est que nous démarçons les investisseurs institutionnels en Belgique mais aussi à l'étranger. Une fois encore, le fait d'être reconnu comme émetteur socialement responsable est un «plus» non négligeable, d'autant que c'est la première fois que la Communauté française sort de Belgique pour ce type d'opération. L'opération n'est pas clôturée à l'heure où je vous parle, mais nous ne manquerons pas de publier les résultats aussitôt qu'ils seront connus.

Retraités de l'éthique

Certains systèmes de financement des pensions complètent leurs objectifs de rentabilité économique par des objectifs de performance sociale et environnementale. Zoom sur deux exemples en la matière.

En bref

- Le plus grand fonds de pension des États-Unis est socialement responsable.
- En France, le système des retraites est guidé par une politique respectueuse de l'homme et de son environnement.

BERNARD BAYOT ET THIBAUT MONNIER

Chaque pays a ses propres dispositifs déterminant les sommes auxquelles on peut prétendre lorsqu'on arrive à l'âge de la retraite. Il s'agit, selon les cas, de systèmes de financement fondés sur l'aide sociale, sur la solidarité inter-gouvernementale ou encore sur l'épargne⁽²⁾. Ces mécanismes publics, par leur capacité à mouvoir des masses financières colossales, sont devenus des acteurs incontournables de la responsabilité sociale des entreprises et du développement durable. En effet, leur poids financier

CalPERS a resserré l'eau en définissant des critères économiques et sociaux concernant sa politique d'investissement hors des États-Unis. Pour la première fois, des placements financiers devaient respecter des critères d'appréciation humanitaire : respect des droits de l'homme, transparence, libertés publiques...⁽³⁾ Certains pays se sont ainsi vu exclus de l'univers d'investissement de CalPERS, dont la Chine, les Philippines ou Russie.

Conscient de la nécessité d'agir au niveau des entreprises pour impulsurer le changement, CalPERS a commencé à exclure à partir de 2007 les entreprises qui manquaient notamment de transparence financière, qui ne respectaient pas les libertés civiles et les droits dans les lois nationales. En parallèle, le fonds de pension californien a consacré une partie de son budget pour permettre à ses actionnaires de mener des recherches en matière de responsabilité sociale des entreprises.

Une récente étude réalisée par le fonds CalPERS lui-même a démontré qu'en cinq ans, la performance des entreprises auprès desquelles CalPERS s'était engagé avait augmenté sensiblement. De quoi tordre le cou aux théories prétendant que bonne gouvernance et valeur boursière sont incompatibles.

Crise sur le gâteau, le PDG de CalPERS vient d'annoncer en mai dernier que le fonds établira ses critères de gestion sociale et environnementale à toutes ses classes d'actifs.

les entreprises dont il est actionnaire. Dans ce cadre, le FRR veillera à ce que toutes les résolutions de nature sociale, éthique ou environnementale s'appliquent notamment dans le respect des droits de l'homme, des consommateurs, de l'environnement, ou encore dans le respect des Principes du Pacte mondial⁽⁴⁾.

Le Fonds de réserve pour les retraites demande également depuis 2003 à ses gestionnaires d'actions européennes de tenir compte de critères sociaux, éthiques et de gouvernance. Fin 2010, 100% des mandats de gestion d'actions du FRR intégraient de telles dispositions. Depuis sa création, le FRR déjà exclu 8 entreprises de son univers d'investissement (l'essentiel étant des entreprises impliquées dans la fabrication d'armes à sous-munitions), il vote dans 90 % des entreprises dont il est actionnaire et 85% de sa capitalisation boursière est couverte par une analyse extra-financière.

EN EN BELGIQUE ?

Les Belges vivent de plus en plus longtemps et cette évolution a notamment comme conséquence que les pensionnés doivent être payés plus longtemps. Pour faire face à ces dépenses supplémentaires, un Fonds de vieillissement (ZilverFonds) a donc été créé en 2001. Il puise ses revenus dans les surplus budgétaires, dans les excédents de la sécurité sociale et des recettes non fiscales ainsi que dans les revenus de ses placements. Pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de rendement, la loi prévoit que le Fonds de vieillissement place ses réserves en titres de l'État belge (titres des régions, communautés et communes). L'objectif est à la fois d'assurer des placements sûrs et de réduire la dette de l'État (le Fonds de vieillissement faisant partie du secteur public, ses réserves sont portées en diminution de la dette globale du secteur public). La question de la qualité éthique des investissements du Fonds de vieillissement ne se pose pas dès lors que celui-ci investit dans la dette de l'État. La question de la gestion responsable des titres des régions, communautés et communes reste, quant à elle, bel et bien ouverte.



Le vieillissement de la population a des conséquences inévitables sur le budget des États. Via les systèmes de retraites, les pouvoirs publics peuvent contraindre les entreprises à une utilisation responsable de leur argent.

leur permet d'exiger des entreprises ou des pays dans lesquels elles investissent de respecter un certain nombre de critères sociaux, éthiques et de bonne gouvernance. Une façon de les contraindre à une gestion plus responsable de l'argent.

L'HEXAGONE SE RÉSERVE POUR L'ISR

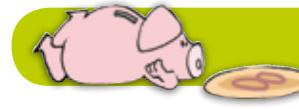
Afin de contribuer au financement de l'importante réforme des retraites entreprise en 2003, le gouvernement français a mis en place le Fonds de réserve pour les retraites (FRR). À côté du double relèvement prévu dans la nouvelle loi de novembre 2010 (celui de l'âge légal de départ de 60 à 62 ans pour tous les régimes à compter du 1er juillet 2011 et celui de l'âge de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans entre 2016 et 2023), le FRR doit permettre la viabilité sur le long terme du système des retraites pour les Français. Une définition que le Fonds entend inscrire dans une politique d'investissement respectueuse de l'homme et de son environnement.

Pour ce faire, le FRR a d'abord prévu une politique active en matière de droits de vote dans

1. BAYOT, B., Les pensions et l'éthique, mai 2011.
2. Ces chiffres sont ceux publiés par CalPERS au 28 février 2011. Ils sont disponibles sur <http://www.calpers.ca.gov/index.jsp?bc=/investments/home.xml>.

3. Ibid.

4. Il s'agit d'un ensemble de dix principes qui engagent, sur base volontaire, les entreprises signataires à respecter et promouvoir, dans leurs stratégies et opérations, le respect des droits de l'Homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption (www.unglobalcompact.org).



Réveillez le cochon qui dort sur vos idéaux! Financit  



→ J'INVESTIS ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

L'école pour tous!



Depuis 1994, Africa 2000 aide le petit village de Diarrère, au Sénégal, à retrouver une bonne qualité de vie ainsi qu'à enrayer l'exode rural. Son nouveau projet vise à assurer l'éducation primaire pour tous les enfants du village.



AFRICA 2000 ASBL
Boulevard Général Wahis, 24 boîte 21
1030 - Bruxelles
Tel: 0497 55 35 45
info@africa2000.be
www.africa2000.be



Nouvelles classes à l'école primaire privée de Diarrère

En bref

- Africa 2000 souhaite donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

MAURICE KAMINSKI

Afrique 2000 est une ASBL belge de coopération au développement active dans un petit village de brousse sénégalaise, Diarrère. Les projets qu'Africa 2000 développe ont été définis en accord avec la population et sont approuvés par le Conseil rural. Ils concernent aussi bien l'éducation des enfants via l'aménagement des écoles, le parrainage et la formation, que la création de centres d'activités féminines, formatives et génératrices de revenus. Africa 2000 travaille aussi à la récupération d'eau de pluie et à la création de bassins de rétention pour permettre la culture en saison sèche.

**OBJECTIF N°2:
L'ÉDUCATION PRIMAIRE**

C'est dans le respect des Objectifs du Millénaire déterminés par l'ONU qu'Africa 2000 a pris en charge l'école primaire privée (catholique) de Diarrère.

Dans la continuité de ce projet, deux enseignantes belges, encore en activité, se sont rendues à Diarrère en juillet-août 2010 pour y dispenser des formations aux enseignants de l'école primaire privée. Les instituteurs sénégalais ont ainsi accepté de consacrer à l'apprentissage leur période de congé, traditionnellement réservée aux lourds travaux des

champs. Deux autres enseignants sénégalais, à la retraite, ont également suivis ces formations en novembre et décembre 2010.

UN SALAIRE DÉCENT POUR UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ

Début 2011, à la demande des enseignants de l'école primaire privée de Diarrère, Africa 2000 a décidé de lancer le projet: «École primaire privée: une école pour tous – un enseignement de qualité».

Il se divise en trois volets:

- Obtenir, pour tous les enseignants, un salaire décent aligné sur les salaires en vigueur dans les écoles de l'État – le financement devra se faire via des dons et des parrainages;
- Assurer la formation continue des enseignants par des formateurs sénégalais. Grâce à une rémunération honorable, Africa 2000 veut maintenir les enseignants au sein de l'école et leur assurer des formations;
- La rétrocession de l'école à l'Office national de l'Enseignement catholique du Sénégal afin de permettre aux enseignants de percevoir une rétribution convenable mais aussi d'avoir un droit à la retraite et aux soins de santé.

Les projets d'Africa 2000 ne pourraient se réaliser sans l'aide précieuse des bénévoles. L'ASBL reste d'ailleurs ouverte aux associations, écoles ou enseignants qui veulent la rejoindre pour participer à ses projets. À bon entendeur ...

→ J'INVESTIS ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

Les PPP ou le déni démocratique



Le gouvernement bruxellois a récemment approuvé en première lecture un projet d'ordonnance relative aux partenariats public-privé (PPP). L'objet principal de ce projet est «d'instaurer un cadre facilitateur» et de «favoriser l'émergence de PPP».

En bref

- Les partenariats public-privé ont parfois des effets contre-productifs.
- Il manque de transparence dans ce domaine.

MATHIEU SONCK

Fin décembre dernier, la Senne et ses affluents subissaient une grave pollution qui anéantissait toute vie animale et végétale en aval de la Région de Bruxelles-Capitale. En cause, la décision unilatérale de la société Aquiris d'arrêter la station d'épuration de Bruxelles-Nord dont elle est gestionnaire.

Inter-environnement Bruxelles (IEB), fédération des comités de quartiers et d'associations luttant à Bruxelles pour l'amélioration de la qualité de vie en ville, estime que cet incident mérite la mise en perspective d'un certain nombre de considérations quant aux partenariats public-privé.

privé est rarement assumé. Le cas de la station d'épuration Nord (exploitée par la société Aquiris) traitant les eaux de près de 1,1 millions de Bruxellois, en est un exemple éloquent: elle fut arrêtée unilatéralement par l'exploitant privé en litige avec son partenaire public, entraînant une grave pollution de la Senne en aval de la Région de Bruxelles-Capitale.

De manière générale, lorsque l'exploitant, souvent constitué pour l'occasion en consortium, ce qui limite la responsabilité financière de ses actionnaires, n'est plus capable de remplir ses obligations, le partenaire public n'a plus d'autre choix que de laisser le consortium faire faillite et de trouver une repreneur, ou de changer les règles du jeu en cours et de mettre la main au portefeuille, ce que la Région bruxelloise a déjà fait dans le dossier Aquiris.

LE PPP N'EST PAS UNE FATALITÉ

Les PPP font l'objet de contrats extrêmement complexes, les cahiers des charges sont lourds, et pourtant constellés de failles. Une fois le contrat signé, il est très difficile de s'en défaire. Et les élus s'engagent toujours pour une période beaucoup plus longue que leur mandat.

Quel est le citoyen qui a eu l'occasion de trouver sur Internet le contrat Aquiris? Les raisons de ce manque de transparence sont-elles à chercher dans la volonté de «préserver le secret commercial ou technique du partenaire privé» ou est-il plus à chercher sur le fait que les PPP favorisent des intérêts inavouables? Il est nécessaire de réclamer la transparence la plus complète sur ces contrats, en les soumettant, par exemple, à enquête publique avant leur signature.

Enfin, rappelons que le choix des PPP n'est pas une fatalité, même en période de disette budgétaire. Il est simplement la conséquence d'un manque de courage politique, notamment pour augmenter les prélevements par l'impôt sur la richesse produite par notre société et l'orienter vers des investissements en équipements publics profitables à tous.

Fin décembre 2010, la Senne subissait une grave pollution suite à l'arrêt brutal de la station d'épuration de Bruxelles-Nord.

PPP : UNE FORMULE SANS RISQUES ?

Contrairement à ce qu'on peut entendre, les PPP n'offrent pourtant pas de solution magique au problème de financement des infrastructures. En réalité, les pouvoirs publics ont proportionnellement moins de problèmes à emprunter de l'argent que le privé car ils présentent un risque de défaut de paiement qui est moindre. De plus, l'intérêt de l'entreprise privée est de maximiser et de maintenir son profit, ce qui augmente le coût du service pour l'usager.

En avance souvent que dans un PPP le partenaire privé prend une partie des risques, qui sont uniquement supportés par le public dans une formule traditionnelle. Pourtant, lorsqu'un problème «imprévu» apparaît qui pourrait mettre en péril le maintien du taux de profit de l'exploitant, le risque pris par le partenaire

J'épargne auprès d'une banque durable, et j'en suis fier.



« Personne d'autre ne peut dire ce qu'il advient de son épargne. Moi, si.

Je sais précisément quelle ferme bio ou quel parc éolien a reçu un financement grâce à mon épargne.

Mon argent fait la différence. Et, en plus, cela me rapporte. »

Karl van Staeyen,
fier d'épargner auprès
de la Banque Triodos
depuis 1996

Vous aussi, ouvrez un compte d'épargne durable

Rendez-vous sur www.triodos.be
ouappelez le 02 548 28 52

Banque Triodos

La banque durable

→ J'INVESTIS ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

LA FERME NOS PILIFS S'ENGAGE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES.

La Ferme Nos Pilifs a reçu le Grand Prix des Générations Futures, qui met en valeur l'initiative durable la plus inspiratrice de 2011. Le jury d'experts a annoncé les résultats le 15 juin, à Bruxelles, en présence de 150 invités. La Ferme Nos Pilifs est une entreprise de travail adapté dont les activités orientées «vert» offrent des emplois à 120 travailleurs atteints d'un handicap.
<http://gp-generationsfutures.be>

→ J'INVESTIS ÉTHIQUE ET SOLIDAIRE

HERA, pour la recherche durable



La Fondation pour les Générations Futures a lancé HERA, un ensemble de Prix d'excellence qui récompensent des travaux de recherche scientifique.



FONDATION POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES
www.fgf.be
www.fgf.be/hera

En bref

- HERA valorise les travaux qui intègrent les principes d'un développement durable.
- HERA favorise le dialogue entre professeurs, chercheurs, représentants politiques et société civile.

CAROLINE CHAPEAUX

HERA (Higher Education and Research Awards for Future Generations) est la dernière-née des initiatives de la Fondation pour les Générations Futures et ses partenaires, les ministres de la Recherche de la Communauté

CLAP PREMIÈRE

Premier des Prix à avoir ouvert son appel à candidatures, le *Doctoral Thesis Award for Future Generations* récompense, par l'octroi d'une somme de 7500€, une recherche doctorale exemplaire et valorisée de manière originale par son auteur. Plus de 20 thèses candidates émanant des universités et hautes écoles francophones de Belgique ont été introduites.

L'ambition d'HERA est également de stimuler le dialogue, susciter des débats et réflexions sur les enjeux de fond de la recherche et de la formation. Lors du lancement officiel d'HERA, le 14 décembre 2010, un premier dialogue réunissant professeurs, chercheurs, représentants politiques et société civile a permis d'échanger sur les enjeux clés de la recherche et de la formation en lien avec le développement durable. Une rencontre qui a appellé d'autres. L'objec-



tif de la Fondation est de constituer progressivement, en faisant appel à un mécénat éclairé, une gamme étoffée de prix qui stimuleront les démarches transversales de recherche dans de nombreuses disciplines.

LE MASTER'S THESIS AWARD, VERSION ARCHITECTURE

Suivant de peu le prix de thèses doctorales, le *Master's Thesis Award for Future Generations*, lancé en juin 2011 avec l'appui de la Fondation Philippe Rothier pour l'architecture, récompensera quant à lui des étudiants ayant défendu un travail de fin d'études «durable» en architecture entre janvier 2010 et septembre 2011. Un montant d'une valeur de 2500€ sera remis au Lauréat lors d'une proclamation officielle qui aura lieu à l'automne. S'il s'adresse cette fois aux étudiants de l'ensemble des institutions universitaires de la Communauté Wallonie-Bruxelles, ce prix a bien l'intention de s'étendre.

L'argent n'a pas d'odeur, nous avons des valeurs. Financité

Financité Le Réseau Financement Alternatif vous intéresse? Devenez membre!



Agir

1001 façons de découvrir ou promouvoir la finance solidaire!

Ensemble, changeons la finance

Financité
www.financite.be

Le ropi est arrivé!

Le groupe FINANC'éthique Mons vient de lancer une monnaie complémentaire, le ropi, au sein d'une école montoise. À terme, le groupe prévoit d'étendre le modèle à l'échelle de la ville, voire de la région.



INTERVIEW: Fabian Dorts et Catherine Huens, du groupe local FINANC'éthique Mons.



FINANCité: Quels sont les objectifs du groupe FINANC'éthique Mons ?

Fabian Dorts: Le groupe est né en janvier 2010 et a été officiellement en avril de la même année à l'Hôtel de Ville de Mons, avec différents objectifs à atteindre: l'éducation à la finance alternative, l'éducation à l'investissement socialement responsable et la sensibilisation aux monnaies complémentaires. C'est l'aspect « monnaie complémentaire » qui a suscité le plus d'engouement, avec comme objectif la mise en place d'une monnaie régionale.

D'où vient le nom de la monnaie, le ropi ?
Le nom ropi vient de ropier, qui est un symbole à Mons. C'est cet éclaboureur montois, dont la statue se trouve dans le Jardin du Maïeur. C'est un enfant rebelle, gavroche, qui symbolise bien cette monnaie locale qui veut résister face à la monnaie dominante.

Quels sont les enjeux de ce projet de monnaie locale et comment allez-vous procéder concrètement ?

Les enjeux sont importants pour le bassin montois, c'est pourquoi nous avons fixé trois objectifs à cette monnaie locale : relocaliser l'économie, favoriser une économie de transition, et encourager et soutenir le tissu associatif.

On a décidé de commencer par un microprojet, au sein de l'école IESPP. Le fonctionnement est le suivant: les élèves vont obtenir des ropis de deux façons différentes, soit en les échangeant directement contre des euros, avec une réduction incitative de 3 %, soit en donnant des cours particuliers à d'autres étudiants. Dans le deuxième cas de figure, l'élève qui donne un cours à un autre élève d'une classe inférieure reçoit 5 ropis en échange de ce cours particulier, ce qui favorise l'apprentissage mutuel.

Comment dépenser ces ropis ?

Les élèves peuvent les dépenser auprès des commerçants locaux, c'est-à-dire les sandwicheries, papeteries et le magasin Oxfam qui va se créer au sein de l'école. Sans doute également pour les services de photocopies.

Les commerçants, eux, vont pouvoir échanger ces ropis contre des euros à nouveau, mais moyennant une taxe qu'on appelle le « redéimage », taxe de 5 % qui va permettre de financer ces cours de soutien scolaire.

Quelles sont les prochaines étapes pour cette monnaie naissante ?

Ce microlancement, est donc la première étape du projet, qui va se poursuivre durant l'année scolaire 2011-2012. En septembre 2012, l'idée

Vous aussi, participez aux alternatives des groupes FINANCité !

Aujourd'hui, les initiatives citoyennes fleurissent de toutes parts pour tenter d'endiguer le phénomène de la finance « casino » qui fait des ravages sur la société, sur l'économie et qui pille les ressources naturelles.

Le Réseau Financement Alternatif soutient des groupes citoyens qui veulent comprendre et agir, afin de proposer des alternatives concrètes à la crise financière, économique et sociale que nous traversons pour faciliter la transition indispensable vers un modèle plus juste et plus durable.

Contactez-nous:
02 340 08 63
citoyen@financite.be

Financité Groupes locaux



Choisissez le projet que vous voulez soutenir. Financité

Succès pour l'avant-première d'Inside Job!

La crise financière n'a manifestement pas fini d'interroger le grand public. Charles Ferguson, cinéaste américain, en a même fait un film : *Inside Job*, récompensé de l'Oscar du meilleur documentaire aux États-Unis en 2011. Et vous étiez près de 100 personnes à vous rendre à l'avant-première de ce film le 26 mai dernier à Louvain-la-Neuve. Cette action intitulée « Repenser l'économie » s'est poursuivie le 09 juin lors d'un Café citoyen sur la crise financière, modéré par Eric De Keuleneer, et organisé par le groupe Finance-la-Neuve.

Plus d'informations sur ce groupe local ? Contactez-nous au 02 340 08 63 ou envoyez un mail à financelaneuve@gmail.com.



Midis formations à la finance responsable et solidaire

Profitez de votre heure de table pour vous informer sur un sujet particulier de la finance responsable et solidaire.

LUNDI 19 SEPTEMBRE 2011 : PRÉSENTATION DU RAPPORT ISR 2011.

Comme chaque année, le Réseau Financement Alternatif publie une cartographie quantitative et qualitative de l'investissement social-responsable en Belgique.

LUNDI 17 OCTOBRE 2011 : LES OUVERTURES DE CRÉDIT, MODULE 1.

Les ouvertures de crédit rencontrent un succès grandissant en Belgique. Mais de quoi s'agit-il exactement ? À quoi servent-elles ? Pourquoi sont-elles dangereuses ? Comment s'en préparer ? Que prévoit la législation en la matière ?

LUNDI 21 NOVEMBRE 2011 : LES OUVERTURES DE CRÉDIT, MODULE 2.

Les publicités et pratiques commerciales entourant les ouvertures de crédit sont-elles socialement responsables ? Quelles recommandations peuvent-être formulées en la matière ?

Les formations ont lieu de 12h30 à 14h à l'adresse bruxelloise du Réseau (chaussée d'Alembert n°303-309 à 1190 Bruxelles). La participation à ces ateliers est gratuite, mais l'inscription est vivement recommandée. Venez partager votre sandwich avec nous, les boissons vous sont offertes.

Pour vous inscrire, téléphonez au 02 340 08 62 ou envoyez un courriel à info@rfa.be.

Vous aussi...

TENEZ VOTRE ENTOURAGE INFORMÉ !

En distribuant le FINANCité Magazine autour de vous, vous contribuez à sensibiliser le grand public à une pratique plus responsable de l'argent. C'est pourquoi, à partir d'une diffusion de 25 FINANCité Magazine, nous vous fournissons gratuitement. Contactez-nous au 02 340 08 62 ou via info@rfa.be. N'hésitez pas à nous proposer d'autres façons de faire passer le message : organisation d'une conférence sur la finance éthique et solidaire dans votre commune, lien depuis votre site Internet, etc.

DEVENEZ MEMBRE DU RÉSEAU FINANCEMENT ALTERNATIF

Vous donnerez plus de poids à tous ceux qui soutiennent que la rentabilité de l'argent peut être non seulement économique, mais aussi sociale, environnementale et humaine. Une fois membre, vous ferez entendre votre voix en participant aux assemblées générales du Réseau Financement Alternatif; vous recevez un abonnement d'un an au FINANCité Magazine (valeur 10 €) ainsi que plein d'autres avantages. Pour devenir membre, il suffit de verser 25 € sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif avec la mention « membre RFA ».

OFFREZ UN AN D'ABONNEMENT AU FINANCÉTÉ MAGAZINE !

Le FINANCité Magazine est une publication trimestrielle distribuée à 100 000 exemplaires et destinée à mieux faire connaître la finance responsable et solidaire en Belgique.

Abonnez-vous: vous recevez chaque trimestre dans votre boîte aux lettres votre précieux magazine; vous serez informé des dernières nouvelles sur la finance responsable et solidaire; vous contribuerez ainsi à mieux faire connaître la finance éthique et solidaire.

Pour vous abonner, il vous suffit de verser 10 € (avec la mention Abonnement FINANCité + votre nom) sur le compte 001-1010631-64 du Réseau Financement Alternatif. Envoyez-nous par courriel ou par courrier postal une confirmation de l'adresse postale du ou des destinataires à commandes@financite.be ou au Réseau Financement Alternatif, chaussée d'Alembert, 303-309, 1190 Forest.



Soutenez votre magazine : abonnez-vous !

Depuis 2006, FINANCité Magazine se bat pour vous informer et apporter un regard différent sur la finance. À travers les dossiers, FINANCité Magazine aborde les préoccupations de tous sous l'angle de la finance responsable et solidaire et donne des pistes d'actions concrètes pour ceux qui veulent faire un pas de plus vers la finance responsable.

Ce travail de recherche et d'investigation se veut être au service des citoyens. Il doit offrir la possibilité à tous d'être tenu au courant des alternatives existantes en matière financière.

Informer, investiguer, étudier, comparer... C'est notre travail et nous avons besoin de vous pour l'accomplir !

Parlez-en autour de vous, abonnez-vous, offrez un abonnement, motivez votre entourage à s'abonner ou faites un don. Le FINANCité Magazine a besoin de vous !

Vous pouvez, dès maintenant, verser un don sur le compte 001-1010631-64 avec la mention « don ». A partir de 40 € par année civile, vous recevrez une attestation fiscale. Vous avez peur d'oublier ? Optez pour l'ordre permanent.

TOP 5 DES ARTICLES LES PLUS CONSULTÉS

1. L'SIR peut-il changer l'économie ?
2. Crédit peer-to-peer : quand internet remplace la banque.
3. La banque : plusieurs métiers.
4. Les agences de notation financière.
5. Développement et professionnalisation du microcrédit en Belgique.

En direct de financite.be

Financité magazine Financer une multinationale ou un projet social ?



La spéculation alimentaire

On se souvient des émeutes de la faim qui avaient éclaté dans de nombreux pays en développement début 2008, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Selon Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, la même chose risque de se reproduire. Alors, même cause, mêmes effets ?

En bref

- En 2008 et à nouveau en 2011, les prix des matières premières agricoles ont explosé.
- La spéculation est un des facteurs de hausse des prix.
- Plus de transparence dans les stocks est une des solutions.

BERNARD BAYOT

LA CRISE DE 2008

On se souvient de ces scènes d'émeutes à la fin de l'année 2007 et au début de l'année 2008. Dans plusieurs pays, les populations affamées manifestaient contre le prix élevé des denrées de base. Dans le même temps, *Tirez avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires!* déclarait le KBC pour vanter les mérites d'un produit financier qui investissaient dans six denrées alimentaires. La pénurie d'eau et de terres agricoles exploitables ayant pour conséquence une pénurie de produits alimentaires et une hausse du prix des denrées alimentaires, y était présentée comme une opportunité...⁽¹⁾ Même s'ils se montraient plus discrets sur leurs intentions, de nombreux autres fonds spéculaient eux aussi sur la hausse des prix des aliments en ce début d'année 2008: aux dires de la commissaire européenne chargée de l'Agriculture, Mariann Fischer Boel, 140 fonds indexés partiellement ou totalement sur les prix des matières premières agricoles avaient été lancés en février 2008 dans l'Union européenne.⁽²⁾



En un an, le prix du blé a doublé et celui du maïs a progressé de plus d'un tiers.

La hausse des prix des matières premières est-elle le fait de la spéculation? Déjà en novembre 2007, la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, estimait que la tendance à la hausse des prix internationaux de la plupart des produits agricoles n'était pas uniquement liée au jeu de l'offre et de la demande. Et de pointer parmi les autres facteurs l'évolution des marchés financiers. La crise des subprimes à l'époque incitait les investisseurs – et les spéculateurs – à mieux répartir leurs risques et à se porter sur des marchés opérant avec des instruments

Chaque numéro du FINANCITÉ Magazine vous propose de confronter un sujet financier à la finance éthique et solidaire. La finance éthique et solidaire... ... et les paradis fiscaux ... et la spéculation sur les matières premières ... et la titrisation ... et la régulation

VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE! Participez, vous aussi, à la rédaction de cette page en nous envoyant les sujets qui vous intéressent.

Aujourd'hui, comme en 2008, il n'y a pas tant un problème de pénurie mais surtout un manque de transparence sur les stocks.

Le prix du riz a également doublé en un an seulement.



© Joffrey Monnier

2011, LA RÉPLIQUE?

Le 11 janvier dernier, Olivier De Schutter mettait en garde: «nous vivons aujourd'hui le début d'une crise alimentaire similaire à celle de 2008. Quatre-vingts pays environ sont en situation de déficit alimentaire. Une hausse continue des prix peut être très dangereuse pour ces pays. C'est pourquoi il ne faut pas répéter les erreurs commises il y a trois ans.»⁽⁶⁾ Et de pointer qu'aujourd'hui, comme en 2008, il n'y a pas tant un problème de pénurie mais plutôt de répartition entre les pays et surtout un manque de transparence sur les stocks. Celui-ci alimente une réaction de panique sur les marchés, qui est le fait des traders mais aussi des gouvernements qui imposent des restrictions aux exportations, ce qui accélère le mouvement.

À la tête du G20, la France, qui a mis les questions agricoles au centre de sa présidence, préconise également plus de transparence sur le niveau des stocks mondiaux des matières premières agricoles et un encadrement des limitations à l'export des différents pays. La présidence française du G20 a par ailleurs chargé le 9 mars 2011 le Programme alimentaire mondial (PAM) de réfléchir à la mise en place d'un système de stocks de denrées alimentaires humanitaires pour parer à des émeutes de la faim.

Au-delà de la nécessaire transparence des stocks se pose en effet la question de leur existence même. Si la constitution de stocks de denrées alimentaires humanitaires va certainement dans la bonne direction, sans doute convient-il d'élargir la réflexion et d'encourager les pays à reconstituer des stocks alimentaires, non pas seulement pour faire face à des crises alimentaires, mais comme outils de régulation des prix, pour protéger les producteurs et les consommateurs contre la volatilité de ceux-ci.

LA SOLUTION

Agir sur les stocks est une des solutions, indispensable mais sans doute insuffisante, certainement à court terme, pour enrayer la spéculation alimentaire. Il faut également, dans le même temps, une réglementation appropriée du marché des matières premières agricoles.

financiers liés au fonctionnement des produits agricoles. En réalité, il n'existe pas de preuve logique prouvant le rapport entre hausse des prix et spéculation. Certains estiment que la spéculation qui peut exister sur les produits dérivés⁽³⁾ liés aux matières premières n'a pas vraiment d'incidence sur le prix de ces matières premières. Cependant, il existe une preuve factuelle. En septembre 2010, Olivier De Schutter a rendu public un rapport sur les causes de la crise de 2008⁽⁴⁾ dont les conclusions sont plus nettes encore quant à l'impact de la spéculation sur la crise alimentaire. Il montre le parallélisme flagrant entre l'évolution du prix des matières premières et celle des produits dérivés qui y sont liés.⁽⁵⁾

Il est très difficile, voire impossible de faire la distinction entre les investisseurs commerciaux, qui ont une fonction utile sur ces marchés, à savoir la couverture des risques, et les investisseurs purement financiers qui parient sur la hausse ou la baisse des cours dans une logique purement spéculative. Car tous deux utilisent les mêmes outils financiers, seules leurs intentions diffèrent.

Cela n'empêche pas d'exercer un contrôle nettement plus strict des marchés dérivés⁽⁸⁾ de matières premières. Cela se fait aux États-Unis où il existe un régulateur financier spécifique aux matières premières, la Commodity Futures Trading Commission (CFTC), qui a la main et met en œuvre des mesures législatives.

Rien de tel n'existe à ce jour en Europe, mais, dans le cadre de la révision des différentes directives financières, la Commission semble ouverte à une meilleure régulation des instruments financiers dérivés sur matières premières.

Constitution et transparence des stocks des matières premières agricoles et réglementation du marché de ces dernières sont les urgences du moment, pour contrecarrer la spéculation et éviter de nouvelles crises alimentaires. Elles ne doivent pas nous faire oublier, dans une optique de plus long terme, le soutien à une agriculture familiale à même de donner corps à ce «droit à la souveraineté alimentaire» que portent de nombreux mouvements paysans.

1. Bernard Bayot, Spéculateurs affameurs, FINANCITÉ Cahier, n°II, Réseau Financement Alternatif, Namur, 2008.

2. Julie Majerza, La famine fait spéculer, Libération, 13 mai 2008.

3. Un dérivé est un contrat entre deux parties qui prévoit un échange (un achat par exemple) dans le futur à des conditions fixées au préalable. Normalement, il sert à couvrir le risque mais est de plus en plus utilisé à des fins spéculatives.

4. Food Commodities Speculation and Food Price Crises, Regulation to reduce the risks of price volatility , Briefing note Q2 - septembre 2010 .

5. Isabelle Hachey, La spéculation au cœur de la crise alimentaire, cyberpresse.ca, 16 octobre 2010.

6. Marie Christine Corbier, Olivier De Schutter: «Vers une nouvelle crise alimentaire», Les Echos, 11 janvier 2011.

DONNEZ DU SENS À VOTRE ARGENT

PRÊT À PLACER UNE PARTIE DE VOTRE ARGENT DANS DES PROJETS À PLUS-VALUE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE OU CULTURELLE? FAITES VOTRE CHOIX.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE COLLECTIF



Investissez chez un financier solidaire

Vous confiez votre argent à d'autres organismes financiers éthiques qui, à leur tour, l'investissent dans les projets à plus-value sociale, environnementale ou culturelle.

COOPÉRATIVES*

Alterfin (www.alterfin.be): finance des institutions de microfinance et des associations de petits producteurs liés au commerce équitable dans le Sud.

Crédal (www.credal.be): finance des projets, des entreprises belges d'économie sociale ou actives dans la lutte contre l'exclusion et octroie des microcrédits en Belgique.

Elty's (www.elty's.org): investit dans des projets de petite et moyenne taille respectant une charte éthique sociale, écologique et économique.

Incofin (www.incofin.be): finance des petites entreprises dans les pays en développement et en transition via des institutions de microfinance durables.

Oikocredit-be (www.oikocredit.be): finance des projets solidaires dans les pays en voie de développement.

ASBL

L'Aube, La Bouée, Les Ecus Baladeurs, La Fourni Solidaire, Le Pivot financent des associations belges à visée locale.

BANQUES

Compte d'épargne Triodos (www.triodos.be): investit dans l'environnement (40 %), l'économie sociale (23 %), la culture et le non-marchand (35 %) et dans d'autres secteurs durables (2 %).

* Il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateur mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé.

Le dividende des coopératives agréées varient entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du produit. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

INVESTISSEMENT SOLIDAIRE DIRECT



Investissez dans le projet qui vous importe

Vous choisissez directement l'entreprise, la banque ou le projet dans lequel vous investissez, pour soutenir une économie sociale et respectueuse de l'environnement.

COOPÉRATIVES* ET ASBL

Emissions Zéro (www.emissions-zero.be): [parts] investit dans la production d'énergie renouvelable.

Espace Kegeljan (www.espacekegeljan.be): [parts] s'occupe de l'éco- et la biorénovation d'un bâtiment à Namur destiné à héberger des associations.

Lucéole (www.luceole.be): [parts] réalise des investissements durables dans le domaine des énergies renouvelables à Habay.

Oxfam-Solidarité (www.oxfamsol.be): [obligations] se bat pour une autre mondialisation : celle de la solidarité entre les peuples.

Les Tournières (www.lestournieres.be): [parts] réhabilite des bâtiments dans la région de Liège pour en faire des habitations sociales ou les louer à des associations.

BANQUES

Banque Triodos (www.triodos.be): [certificats d'action] investit dans le capital de la banque Triodos.

* Il existe d'autres coopératives qui émettent des parts de coopérateur mais la loi exige qu'elles soient agréées par le Conseil national de la coopération pour qu'un appel public à l'épargne soit autorisé.

Le dividende des coopératives agréées varient entre 0 et 6 %. Le montant minimum à investir dépend du produit. Pour les coopératives présentées, il varie entre 60 et 500 €.

PARTAGE SOLIDAIRE



Soutenez une association

Vous placez votre argent dans des produits financiers qui investissent dans des entreprises éthiques cotées en Bourse. Le Réseau Financement Alternatif se charge de reverser une partie des bénéfices réalisés sur le produit à une association bénéficiaire de votre choix**. Plus vous investissez, plus l'association reçoit de l'argent !

COMPTES D'ÉPARGNE

Compte d'épargne Cigale de BNP Paribas Fortis (www.bnpparibasfortis.be): investit 25 % dans des projets à plus-value sociétale et 75 % dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 0,23 % de l'encours à une association au choix de l'épargnant**.

AlterVision Balance Europe (www.bnpparibasfortis.be): investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à une association au choix de l'épargnant**.

Evangelion (www.degroot.be): investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 60 % des droits d'entrée à la Fondation Saint-Paul.

Triodos Sustainable Bond Fund, Triodos Sustainable Equity Fund, Triodos Sustainable Pioneer Fund, Triodos Sustainable Mixed Fund (www.triodos.be): investit dans des entreprises cotées en Bourse respectant les critères éthiques, sociaux et environnementaux. La banque cède 40 % des droits d'entrée à une association au choix de l'épargnant**.

**Depuis plus de 20 ans, le Réseau Financement Alternatif (RFA) soutient des associations grâce aux mécanismes du partage solidaire. L'association est à choisir parmi les 90 membres du Réseau Financement Alternatif, actifs dans l'économie sociale, l'environnement, la lutte contre l'exclusion, l'éducation et la formation, la paix et les droits de l'homme, les relations Nord-Sud... La liste de nos membres est disponible sur www.financite.be (rubrique rechercher / membres RFA).

Retrouvez l'ensemble des produits éthiques et solidaires sur www.financite.be.

Et aussi toute l'actualité de la finance responsable et solidaire, des analyses d'éducation financière, des jeux pour mieux comprendre la finance, mais aussi des vidéos, des témoignages, ... Grâce à sa bibliothèque en ligne, [financite.be](http://www.financite.be) est également devenu une référence en matière d'ouvrages et de réflexion sur la finance responsable et solidaire. Près de 3 000 documents sur la finance y sont accessibles en quelques clics.



La Grande Fraude

Et si la crise financière que nous traversons n'était qu'une vaste fraude ? Pire, un crime ! C'est le diagnostic que dresse Jean-François Gayraud, commissaire divisionnaire, juriste et spécialiste du crime organisé, dans son dernier ouvrage « La Grande Fraude. Crime, subprimes et crises financières ».

Jean-François Gayraud

En bref

- Le manque de contrôle politique de la finance a entraîné des comportements criminels.
- On ne peut envisager un vrai assainissement de la finance sans le reconnaître.

Entretien réalisé par THIBAUT MONNIER

FINANCITÉ : Votre diagnostic de la crise est clair : il s'agit d'un crime. Expliquez-nous.

Toutes les crises financières ont une dimension frauduleuse. On ne veut pas ou on ne sait pas toujours l'admettre car ça dérange, mais il s'agit pourtant d'une réalité. L'explication criminologique tend simplement à exposer le fait que, le relâchement excessif des contrôles et des normes, la dérégulation, encourage de manière quasi mécanique les comportements frauduleux. La crise des subprimes aux États-Unis en apporte une démonstration aussi éclatante que largement ignorée, du moins en Europe.



©drfpOdile Jacob

Une difficulté est inhérente aux crimes économiques et financiers : il n'y a pas de « cadavre » visible et l'administration de la preuve est souvent très ardue.

Quand la fraude a-t-elle commencé ?

Aux Etats-Unis, il s'est produit un basculement de pouvoir, une inversion de rapports de forces, entre Wall Street et Washington à partir des années 1980.

La finance américaine s'est réorganisée de façon à générer toujours plus de risques louches et à les disperser sur les marchés financiers de manière cachée. Cette réorganisation s'est d'ailleurs opérée sur les décombres des caisses d'épargne dont la faillite fut largement frauduleuse et occultée. Ensuite, sur le plan micro-économique et micro-criminologique, ce sont des fraudes systématiques qui ont été commises tout au long de la très opaque chaîne financière. Il est ici question d'escroqueries, d'abus de confiance, d'abus de faiblesses, de tromperies, etc.

Quelle est la particularité de cette crise ?

Les crises financières peuvent se comprendre à l'aune de trois catégories : « crime organisé », « crime en col blanc » et « crime d'entreprise ».

Ici, les criminels n'appartiennent pas au monde des voyous classiques, au « Milieu », au

crime organisé. Il est question d'un type de criminalité d'une autre nature : celle des élites, ce que la criminologie nord américaine qualifie depuis les années 1930 de « criminalité en col blanc ». Autant la criminalité des « cols bleus » semble évidente pour tous en raison de la nature des crimes qu'ils commettent en général (braquages, extorsion, trafics divers, etc.) et de leurs origines sociales plus ordinaires, autant la criminalité de l'*upper world* est toujours plus complexe à faire émerger. C'est un problème de perception sociale.

Ces criminels « en col blanc » sont-ils toujours présents aujourd'hui ?

Oui. La répression judiciaire de ces fraudes est un fantastique échec. Les fauteurs de troubles et les fraudeurs, essentiellement des cadres dirigeants de l'industrie financière, sont restés impunis jusqu'à présent. À ce jour, aucun banquier ou cadre d'une grande banque ou d'une agence de notation n'a été condamné. Par ailleurs, les agences fédérales et le département de la justice ont privilégié soit la voie des poursuites civiles (pour fraudes) soit celles de la négociation, ainsi que le droit américain l'autorise. On sent bien qu'il y a de la part des autorités de poursuite aux Etats-Unis une volonté d'apaisement et une forme de crainte révérentielle, et ce malgré la colère populaire. En plus, ces fauteurs et fraudeurs ont été récompensés puisque le plan de sauvetage fédéral de 800 milliards de dollars a été pensé et mis en oeuvre par et pour l'industrie financière américaine.

Pourquoi qualifiez-vous la crise des subprimes de crise sociale et raciale ?

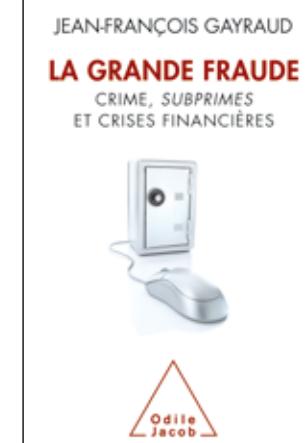
Les plus vulnérables de la société américaine ont été visés : les ménages pauvres et modestes ; les minorités ethniques ; les personnes âgées ; les personnes handicapées. C'est pourquoi on peut dire que la crise des subprimes fut une crise à la fois sociale et raciale. Soyons juste : un certain nombre de particuliers ont aussi profité de la situation pour se faire attribuer de manière frauduleuse des prêts. Ils ont consciemment triché : on peut parler ainsi des « emprunts prédateurs ».

Que sont les prêts à neutrons ?

Entre eux, les cadres de l'industrie financière qualifiaient souvent les prêts *subprimes* de noms révélateurs : prédateurs, menteurs ou pires encore à neutrons. L'arme à neutrons, rappelons-le, est une arme qui tue les personnes et laisse intacts les bâtiments : telle était la vocation de ces prêts *subprimes* qui devaient inévitablement étrangler des ménages vulnérables et conduire à la saisie de leur bien immobilier. Avec de tels surnoms, qui peut encore penser que ces professionnels de la banque et de la finance ignoraient le caractère à la fois louche et destructeur des produits financiers qu'ils vendaient !

Quel est le schéma de distribution frauduleuse d'un prêt hypothécaire de type subprimes ?

Un courtier peu scrupuleux fait remplir un dossier incomplet ou mensonger à une famille vulnérable. Le courtier s'arrange pour que le dossier mente, par action ou par omission, sur les revenus et les capacités de remboursement du ménage ; l'évaluateur ment à son tour sur la valeur réelle du bien en vente ; le prêteur



Gayraud Jean-François, La Grande Fraude. Crime, subprimes et crises financières, aux éditions Odile Jacob, 2011.

immobilier avalise en toute connaissance de cause ces fraudes qui relèvent de l'escroquerie, de l'abus de confiance ou encore de l'abus de faiblesse. Les prêts ne sont plus distribués en fonction des capacités de remboursement de ces ménages modestes mais sur base de déclarations mensongères.

L'échec de la répression judiciaire est-il une porte ouverte aux récidives ?

Il y a une loi en criminologie qui se vérifie presque toujours : l'impunité est criminogène. Elle est un encouragement à la récidive. C'est vrai aussi bien pour un braqueur de banques que pour un banquier malhonnête.

Aujourd'hui, et pour de longues années encore, l'industrie financière américaine va donc ressembler à une vaste « scène de crimes ». Mais avec une difficulté inhérente aux crimes économiques et financiers : la matérialité des faits criminels n'est pas évidente – il n'y a pas de « cadavre » visible et apparent –, la qualification juridique des faits est toujours difficile – la frontière entre le licite et l'illicite est souvent délicate – et l'administration de la preuve est souvent très ardue.

Que peut faire la politique face à la financiarisation de l'économie aujourd'hui ?

On constate désormais que les marchés financiers ont largué les amarres et se sont largement autonomisés. Le génie est sorti de la bouteille. Or ce que des lois et des politiques publiques ont permis et autorisé, d'autres lois et politiques publiques peuvent le défaire. La dérégulation aveugle qui a autorisé cette autonomie croissante des marchés financiers peut fort bien être remise en question.

Quel rôle pour la société civile ?

Il est essentiel de qualifier le réel avec des mots justes et de sortir des récits conformistes. Sinon, il ne peut émerger de vérité, donc de diagnostic honnête.

Ce travail préalable réalisé, il faut ensuite mettre en place des dispositifs légaux permettant de prévenir et de limiter les opportunités de fraude sur les marchés.

Quelle leçon tirez-vous de cette crise ?

La cupidité est en chacun de nous. Ce qu'il faut donc analyser sereinement ce sont les circonstances et les systèmes qui permettent à cette cupidité de se libérer, de s'exprimer. J'en reviens à ma thèse centrale : le relâchement excessif des contrôles et des normes, la dérégulation, est criminogène. Que croyez-vous qu'il advient quand le maître d'école déserte sa salle de classe ? Croyez-vous que les élèves se disciplinent spontanément, surtout quand vous laissez à leur portée des pots de confiture ? Vous ne pouvez pas reprocher à un loup d'être un loup, ni à une brebis d'être une brebis. En revanche, vous pouvez vous interroger sur le point de savoir pourquoi le fermier a laissé la porte ouverte du poulailler...

